

Dividende par action en augmentation de 4,1 % en 2023 par rapport à 2022

1. Le dividende 2023 est de 5,81 EUR par action en augmentation de 4,1 % par rapport à 2022.
2. Le revenu cash¹, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvay, s'établit à 132,1 millions EUR contre 125,6 millions EUR en 2022 et est en augmentation par rapport à l'année passée grâce à l'augmentation du dividende unitaire de Solvay, comme le démontre le tableau ci-dessous :

	2022	2023
<i>Dividende Solvay par action – janvier (en EUR)</i>	1,50	1,54
<i>Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac (en millions)</i>	32,6	32,6
Dividende Solvay encaissé en janvier (en millions EUR) (a)	48,9	50,2
<i>Dividende Solvay par action – mai (en EUR)</i>	2,35	2,51
<i>Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac (en millions)</i>	32,6	32,6
Dividende Solvay encaissé en mai (en millions EUR) (b)	76,7	81,9
Revenu cash (a) + (b)¹ (en millions EUR)	125,6	132,1
Charges administratives	-2,0	-2,5
Autres Charges Opérationnelles	0,0	-2,2
Charges financières	-2,9	-3,1
Résultat cash¹ (en millions EUR)	120,7	124,3

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash¹, et après couverture des frais, que le Conseil d'Administration détermine les montants proposés à la distribution par Solvac.

3. Modification du référentiel de reporting financier.

Solvac détient une participation dans Solvay et Syensqo et exerce une influence notable sur l'orientation de celles-ci.

Le Conseil d'administration a décidé de publier les états financiers de Solvac au 31 décembre 2023 exclusivement selon le référentiel du droit comptable belge tout en l'enrichissant de notes complémentaires utiles pour la bonne compréhension de son activité par toutes les parties prenantes.

Jusqu'à présent, Solvac présentait ses états financiers à la fois selon le référentiel IFRS et le référentiel du droit comptable belge. La présentation selon le référentiel IFRS était publiée sur base volontaire et ne résultait d'aucune obligation légale ou réglementaire.

Sur base d'échanges avec différentes parties prenantes, il apparaît que la mise en équivalence des participations dans les sociétés sur lesquelles Solvac exerce une influence notable ne constitue pas une information pertinente pour le lecteur des états financiers. Celui-ci est en effet intéressé par la juste valeur de la (désormais les deux) participation(s), et par l'impact que celle(s)-ci a (ont) sur l'actif de Solvac.

¹ Solvac utilise certains indicateurs de performance non GAAP qu'il convient de définir ici :

- Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay.

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants proposés à la distribution par Solvac. Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont identiques. Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour les calculs par action est de 21.375.033 en 2022 et en 2023.

4. Le Conseil d'Administration communique les chiffres des comptes statutaires de Solvac SA en 2023 :

<i>Milliers EUR</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<i>Résultat financier</i>	<i>123.966</i>	<i>132.085</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>-1.946</i>	<i>-4.742</i>
<i>Résultat avant impôts</i>	<i>122.020</i>	<i>127.343</i>
<i>Résultat après impôts</i>	<i>122.020</i>	<i>127.343</i>
<i>Rémunération brute du capital</i>	<i>119.273</i>	<i>124.189</i>
<i>Solde à affecter</i>	<i>2.747</i>	<i>3.154</i>

Le résultat net de Solvac en 2023 est de 127,3 millions EUR (contre 122,0 millions EUR en 2022). L'augmentation de 5,3 millions EUR provient essentiellement de l'augmentation du dividende total par action perçu de Solvac (4,05 EUR/action en 2023 contre 3,85 EUR/action en 2022).

5. Deux acomptes sur dividende ont été mis en paiement, respectivement le 24 août 2023 et le 29 décembre 2023, le second valant en principe solde, ce qu'il appartiendra à l'Assemblée Générale d'approuver. Au total, chaque action a reçu en 2023 une rémunération brute en augmentation de 4,1 % par rapport à 2022 :

<i>EUR</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
<i>1^{er} acompte</i>	<i>3,26</i>	<i>3,35</i>
<i>2^{ème} acompte</i>	<i>2,32</i>	<i>2,46</i>
<i>Dividende brut par action</i>	<i>5,58</i>	<i>5,81</i>

6. Distribution de dividendes de l'exercice social 2023 par Solvac et Syensqo

Le Conseil d'Administration de Syensqo a décidé le 11 mars 2024 la mise en paiement, le 31 mai 2024, d'un dividende de l'exercice social 2023 qui s'élève à 1,62 EUR brut par action.

Le Conseil d'Administration de Solvac a décidé le 12 mars 2024 la mise en paiement, le 5 juin 2024, d'un solde sur dividende de l'exercice social 2023 qui s'élève à 0,81 EUR brut par action. Compte tenu de l'acompte de dividende de 1,62 EUR payé en janvier 2024, le dividende brut total de Solvac s'établit à 2,43 EUR par action pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration de Solvac prend note que sur l'année 2024, la somme des dividendes mis en paiement par Solvac et Syensqo s'élèvera à 4,05 EUR, égal au dividende payé en 2023.

REMARQUES

1. Déclaration du commissaire

EY confirme que ses travaux de contrôle sur les états financiers de Solvac SA, établis selon les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, sont terminés quant au fond. EY confirme que les informations financières figurant dans le présent communiqué de presse ne nécessitent aucun commentaire de sa part et concordent avec les états financiers de Solvac SA. Le rapport d'audit complet des états financiers ainsi que le rapport complet du Commissaire relatif à l'audit des informations financières annuelles figureront dans le rapport annuel 2023 qui sera publié sur internet (www.solvac.be) le 2 avril 2024.

2. Contenu

L'analyse de la maîtrise des risques figure dans le rapport annuel qui sera disponible sur internet (www.solvac.be).

3. Actions Solvac

	2022	2023
Nombre d'actions émises en fin de période	21.375.033	21.375.033

4. Déclaration des personnes responsables

M. Jean-Marie Solvay, Président du Conseil d'Administration et M. Melchior de Vogüé, Président du Comité d'Audit, déclarent qu'à leur connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Dates clés de la communication financière

- le 2 avril 2024 : Publication du rapport annuel 2023 sur www.solvac.be
- le 28 mai 2024 : Assemblées Générale Ordinaire et Extraordinaire à 14h30
- le 2 août 2024 : Résultats du 1^{er} semestre 2024 et annonce du premier acompte de dividende de l'exercice social 2024
- le 27 août 2024 : Mise en paiement du premier acompte du dividende de l'exercice social 2024
- le 18 décembre 2024 : Annonce du second acompte de dividende de l'exercice social 2024
- le 31 décembre 2024 : Mise en paiement du second acompte du dividende de l'exercice social 2024

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Investor Relations

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : 32 2 639 66 30

Mail : Investor.relations@solvac.be

Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar - This press release is also available in English.

Nous vous présentons les états financiers au 31 décembre 2023 (ainsi que les chiffres comparatifs au 31 décembre 2022) selon le référentiel du droit comptable belge.

Compte de résultat au 31 décembre.

Milliers EUR	2022	2023
Ventes et Prestations	30	5
Autres produits d'exploitation	30	5
Coûts de prestations	-1 976	-4 747
Services et bien divers	-1 631	-2 027
Rémunérations	-236	-417
Amortissements	-7	-6
Provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges d'exploitation	-101	-105
Produits et charges d'exploitation non-récurrents	0	-2 193
Bénéfices/Pertes d'exploitation	-1 946	-4 742
Produits financiers	126 898	135 222
Produits des immobilisations Fin.	126 898	134 727
<i>Dividendes</i>	<i>126 898</i>	<i>134 727</i>
Produits des actifs circulants	0	495
<i>Intérêts</i>	<i>0</i>	<i>495</i>
Autres produits financiers	0	0
Charges financières	-2 932	-3 137
Charges des dettes	-2 907	-3 123
Autres charges financières	-25	-14
Bénéfices avant impôts	122 020	127 343
Impôts et Taxes	0	0
BENEFICE	122 020	127 343
DISTRIBUTION	-119 272	-124 189
BENEFICE A REPORTER	2 748	3 154
BENEFICE par ACTION (EUR)	5,71	5,96

Notes :

Coût des prestations.

- Les principaux coûts opérationnels augmentent de 0,5 MEUR en 2023 par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement due à
 - L'augmentation du nombre des réunions des Conseils et des Comités de Nomination (140 KEUR), rendues nécessaires notamment par l'étude du projet de scission de Solvay;
 - L'augmentation du coût du contrat de gestion du registre des actionnaires renouvelé au 1er janvier 2023 (200 KEUR) ;

- L'augmentation du poste rémunérations (180 KEUR ; augmentation d'une unité de l'effectif et indexation des salaires)
 - Inflation sur les coûts de divers prestataires de services.
- Les charges d'exploitation non récurrentes (2,2 MEUR) correspondent aux coûts des conseils financiers, juridiques et de gouvernance qui ont été sollicités auprès de tiers indépendants par Solvac en tant qu'actionnaire de référence en vue d'apporter son soutien au projet de scission de Solvay.

Produits financiers

L'augmentation des produits financiers est principalement attribuable à l'augmentation du dividende distribué par Solvay.

Charges financières

L'augmentation de ces charges est due à l'augmentation des taux d'intérêt sur la dette financière à court terme.

Bilan au 31 décembre

Milliers EUR	2022	2023
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISES	2 697 685	2 697 679
Immobilisations incorporelles	6	1
Site Internet	6	1
SAP (work in progress)	0	0
Immobilisations corporelles	11	10
Autres immobilisations corporelles	11	10
Immobilisations financières	2 697 667	2 697 667
Entreprises liées	2 697 667	2 697 667
<i>Participations Solvay</i>	2 697 667	613 217
<i>Participations Syensqo</i>		2 084 451
Créances		
ACTIFS CIRCULANTS	51 028	57 270
Créances à un an au plus	50 237	52 995
Créances commerciales		
Autres créances	50 237	52 995
Placements de trésorerie	0	0
Autres placements	0	0
Valeurs disponibles	736	4 221
Comptes de régularisation	54	54
Charges à reporter	54	54
TOTAL DE L'ACTIF	2 748 713	2 754 949
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	2 532 772	2 535 925
Capital	192 787	192 787
Capital souscrit	192 787	192 787
Prime d'émission	572 822	572 822
Réserves	378 689	378 689
Réserve légale	19 279	19 279
Réserves indisponibles	359 411	359 411
Réserves disponibles		
Bénéfice reporté / à reporter	1 388 474	1 391 628
DETTES	215 941	219 024
Dettes à plus d'un an	150 000	150 000
Etablissements de crédit	150 000	150 000
Dettes à un an au plus	64 836	67 873
Dettes financières	48 000	48 600
<i>Autres emprunts</i>	48 000	48 600
Dettes commerciales	79	1 633
Dettes fiscales, salariales & sociales	14 364	15 276
Autres Dettes	2 393	2 364
Comptes de régularisation	1 105	1 152
Charges à imputer	1 105	1 152
Produits à reporter	0	0
Bénéfice de la période	0	0
Acompte sur dividende	0	0
TOTAL DU PASSIF	2 748 713	2 754 949

Notes :

Immobilisations financières.

Ce poste (2.698 MEUR) représente la valeur comptable des participations détenues au 31 décembre 2023 dans Solvay et dans Syensqo à la suite de la scission de Solvay intervenue le 8 décembre 2023. Ces participations sont évaluées au coût historique.

La répartition de la valeur comptable de la participation détenue dans Solvay avant la scission de celle-ci (2.698 MEUR, soit 82,7 EUR/action) a été effectuée entre les deux participations - (new) Solvay et Syensqo - sur base des cours de clôture respectifs à la date du 29 décembre 2023. Ces cours de clôture étaient de 27,73 EUR/action pour (new) Solvay et de 94,26 EUR/action pour Syensqo et sont la meilleure estimation selon l'avis du conseil d'administration de la valeur réelle des participations au jour de la transaction. Cette répartition de la valeur des participations selon leur valeur réelle est conforme à l'avis des normes comptables belges sur le sujet.

Sur ces bases, les participations d'un montant total de 2.697.667 KEUR sont reprises dans les comptes de Solvac au 31 décembre 2023 comme suit :

- Solvay (new) : 613.216.809 KEUR, soit 18,80 EUR/action
- Syensqo : 2.084.450.648 KEUR, soit 63,90 EUR/action

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus (52,8 MEUR) représentent au 31 décembre 2023 l'acompte sur dividende de l'exercice 2023 à recevoir de Solvay. L'acompte sur dividende a été payé en date du 17 janvier 2024 par Solvay.

Bénéfice reporté :

Le bénéfice reporté augmente de 3,2 MEUR à 1.391.628 KEUR après prise en compte du bénéfice net de l'exercice (127,3 MEUR) et du dividende distribué par Solvac (124,2 MEUR).

Dettes financières

- Dette financière à plus d'un an :

La dette financière à plus d'un an est stable par rapport à 2022, à 150 MEUR.

- Dette financière à un an au plus :

Au 31 décembre 2023, la dette financière à court terme s'élève à 48,6 MEUR, globalement stable par rapport à 2022.

Cette dette a été remboursée lorsque Solvay a payé son premier acompte sur dividende le 17 janvier 2024.

Droits et engagements hors bilan.

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres : mise en gage de 3.502.571 titres Solvay et 3.502.571 titres de Syensqo.

Le nombre d'actions total des actions mises en gage représente 10,7 % du total des actions Solvay détenues par Solvac et de 10,7 % du total des actions Syensqo détenues par Solvac.